# CH6 Accidents du travail : fréquence et gravité

#### 1. Pertinence

Un taux de fréquence et un taux de gravité élevés des accidents du travail reflètent une souffrance au travail pour les salariés. Cet indicateur évalue la capacité de l'entreprise à garantir de bonnes conditions de travail et à prendre en compte la sécurité physique de ses salariés. En outre, des taux élevés auront un impact sur le climat social de l'entreprise notamment par la génération de stress sur les postes de travail : plus les accidents seront fréquents et graves plus les salariés seront anxieux, voire angoissés de prendre leur poste. .

Cet indicateur permet d'identifier le niveau de risque professionnel et de risque maladie. Combiné à l'indicateur CH4 et CH5, il permet d'évaluer le niveau de responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de l'une de ses principales parties prenantes. De faibles taux d'accidents du travail (combiné à l'indicateur d'absentéisme) au sein d'une entité sont généralement liés au bon moral des salariés et à une bonne productivité.

#### 2. Protocoles

Afin de faciliter le calcul des indicateurs, les informations nécessaires seront collectées à l'aide du tableau ci-dessous :

	Année 1	Année 2	Année 3
Nombre			
d'heures			
travaillées			
Nombre			
d'accidents du			
travail avec arrêt			
Nombre de jours			
d'incapacité			
temporaire			
Nombre de jours			
d'absence en			
jours ouvrés			
Nombre d'arrêts			
maladie d'au			
moins 4 jours			

2.1 Calcul des indicateurs liés au risque professionnel : Taux de fréquence (Tf) et Taux de gravité (Tg) des accidents du travail

■ Taux de fréquence des accidents :

Nombre d'accidents du travail avec arrêt x  $10^6$  = Tf

Nombre d'heures travaillées

Ce taux s'exprime pour un million d'heures travaillées.

■ Taux de gravité des accidents :

Nombre de jours incapacité temporaire x 10<sup>3</sup>

= Tg

Nombre d'heures travaillées

Ce taux s'exprime pour un millier d'heures travaillées.

2.2 Calcul de l'indicateur lié au risque maladie : taux d'absentéisme maladie

Nombre de jours d'absence en jours ouvrés

= Tam

251\* x Nbre d'agents de l'effectif

# 3. Règles d'interprétation et notation

#### ■ Règles indicateur 1

Taux de fréquence des accidents par rapport à la moyenne du secteur (1)	NOTE
Au delà de 5 % au-dessous	20
De 2 à 5 % au-dessous	15
Dans la moyenne du secteur	10
De 2 à 5 % au-dessus	5
Plus de 5 % au dessus	0

TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS PAR RAPPORT À LA MOYENNE DU SECTEUR (1)	NOTE
Au delà de 5 % au-dessous	20
De 2 à 5 % au-dessous	15
Dans la moyenne du secteur	10
De 2 à 5 % au-dessus	5
Plus de 5 % au dessus	О

<sup>(1)</sup> Les moyennes de secteur sont disponibles en annexes.

La note de l'indicateur 1 se calcule par la moyenne des deux notes obtenues.

<sup>\* 251 = 365</sup> jours – (week-ends+ jours fériés)

## ■ Règles indicateur 2

Établir le profil de la société selon les données présentée en Annexes 9 (secteur d'activité, et caractère public ou privé de l'établissement), comparer les données de l'entreprise par rapport à ce profil type.

POSITION PAR RAPPORT AU PROFIL TYPE	NOTE
Largement au-dessous	20
au-dessous	15
Moyenne	10
au-dessus	5
Largement au-dessus	0

**Nota :** Les indicateurs présentés ci-dessus sont pertinents pour une évaluation à un temps T. Dans le cas d'un tableau de bord, c'est l'évolution des ces taux qui sera pertinent.

Éléments pertinents pour l'analyse : variations par rapport au secteur, évolution des accidents (augmentation ou diminution), taux de gravité (augmentation ou diminution).

# 4. Définitions

## Absentéisme maladie

Dénombrement de l'absence (en nombre de jours de travail « perdus ») des salariés à leur poste de travail, ayant pour cause une incapacité temporaire de travail liée à la maladie et ou à un accident du travail.

#### Accident du travail

Selon l'article L.411.1 du Code de la Sécurité Sociale « Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail de toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ».

#### Accident du travail avec arrêt

Accident entraînant une incapacité temporaire (I.T.) donnant lieu à une indemnisation d'au moins une journée (I.J.).

# Taux de fréquence

Le taux de fréquence est un rapport entre le nombre d'accidents ayant entrainé un arrêt de travail de plus de 24h par rapport au nombre d'heures travaillées.

## Indice de fréquence

Si le calcul du taux de fréquence est trop complexe à établir, l'indicateur retenu sera l'indice de fréquence qui est le rapport entre le nombre d'accidents avec arrêt supérieur à 24h par rapport au nombre de salariés x 1000.

#### Taux de gravité

Le taux de gravité représente le nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est à dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées.

#### 5. Documentation & sources

#### Relevés.

#### 6. Références

INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelle), Statistiques 2005, 2006 et 2007.

CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), Statistiques 2005, 2006, 2007.

Économie et statistiques, N°408-409, 2007.

Convention n°155 de l'OIT, Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.